



# A. AMELINE CAMPING

50, rue du Stade - Beau Séjour - 35260 CANCALE

Tél. 02.99.89.87.60 -- 06.57.48.76.31

Siret 315.218.602.00011 - TVA INTRAC. FR 053.152.186.02.00011

Site internet: www.location-saint-malo.biz

## CONTRAT DE LOCATION MAISON ARMOR

Article L.632-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation

Entre les soussignés :

Monsieur André AMELINE demeurant Beau-Séjour – 50, rue du Stade à Cancale (35260)

**CI APRES-DÉNOMMÉ le BAILLEUR,**

**d'une part,**

**ET**

Mr  Mme  Mlle.....

Demeurant : .....

Tél (obligatoires): .....

**CI-APRES DÉNOMMÉ le LOCATAIRE,**

**d'autre part,**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit : Le Bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés au locataire qui les acceptent aux conditions suivantes :**

### **DESIGNATION :**

Adresse des locaux loués :

**MAISON INDIVIDUELLE (superficie +- 100 m<sup>2</sup>) – 71, Boulevard d'Armor - 35260 CANCALE**

Entrée Principale par la Rue du Verger

Comprenant :

En rez-de-chaussée : Une entrée – 1 chambre avec salle de bain – Toilettes – Douche et baignoire – laverie ( machine à laver le linge et sèche linge)

Au 1<sup>er</sup> étage : Palier – Cuisine aménagée (plaques gaz – four gaz – micro-ondes – Frigo/ congélateur – lave-vaisselle) - Salon/séjour – Télévision grand écran

Au 2<sup>e</sup> étage : 2 grandes chambres – Cabinet toilette

Individuel : Parking – Chauffage - Antenne TV - Wi-fi – Jardin privatif

Logement entièrement meublé.

### **DESTINATION :**

Habitation EXCLUSIVEMENT à usage d'habitation pour **.8.** personnes, consentie et acceptée meublée. Elle ne peut être présentée comme résidence principale.



# A. AMELINE CAMPING

50, rue du Stade - Beau Séjour - 35260 CANCALE  
Tél. 02.99.89.87.60 - Fax 02.99.89.66.81 - 06.57.48.76.31  
Siret 315.218.602.00011 - TVA INTRAC. FR 053.152.186.02.00011+  
Site internet: [www.location-saint-malo.biz](http://www.location-saint-malo.biz)

## **ETAT DES LIEUX ET DEPOT DE GARANTIE :**

Un chèque de caution vous sera demandé à votre arrivée d'un montant de 450€.  
Cette caution ne pourra vous être restituée, que si l'inventaire et remise des clés sont faits en présence du responsable de la location. Aussi, si votre départ se fait avant 9H00, celle-ci vous sera renvoyée sous quelques jours, après vérification par le responsable. Après déduction faite, le cas échéant des sommes restant dues au bailleur, de casses éventuelles ou si l'on n'estime pas la maison dans un état de propreté impeccable.

## **DURÉE :**

Le présent contrat est consenti pour une durée :

du .....**2018** au .....**2018 INCLUS.**

A l'expiration du contrat de location, le locataire renonce à tout maintien dans les lieux sans qu'il soit besoin de recourir à aucune formalité. Faute de libérer les lieux à la date convenue, la clause pénale incluse dans le présent contrat sera immédiatement applicable.

## **INFORMATION**

Le paiement sera à effectué soit par chèque, chèques vacances ou espèces à l'ordre de **Mr Ameline André.**

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES :**

### **LOCATION :**

La location est fixé à (*en toutes lettres*) .....  
Elle comprend : L'eau, l'électricité la redevance d'ordures ménagères, la taxe de séjour.

## **OBLIGATIONS DU BAILLEUR :**

Le bailleur est tenu de délivrer au locataire le logement en bon état de réparations de toutes espèces et les équipements mentionnés au contrat de location en bon état de fonctionnement, d'assurer la jouissance paisible du logement, de remettre lorsque le locataire en fait la demande, une quittance gratuitement.

## **OBLIGATIONS DU PRENEUR :**

Le preneur est tenu de payer la totalité du séjour aux termes convenus, d'user paisiblement du logement, de répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, de ne pas transformer sans l'accord exprès et écrit du bailleur, de laisser visiter aussitôt le congé donné deux heures par jours ouvrables.

## **CLAUSE RESOLUTOIRE :**

A défaut de paiement de tout ou partie de la location, le présent contrat sera résilié immédiatement et de plein droit et le bailleur pourra dans le cas où le locataire ne quitterait pas les lieux, l'y contraindre par simple ordonnance de référé. Il est expressément convenu qu'en cas de paiement par chèque la location ne sera considérée comme réglée qu'après encaissement du chèque. La clause résolutoire pouvant être appliquée par le bailleur dans le cas où le chèque serait sans provision.



# A. AMELINE CAMPING

50, rue du Stade - Beau Séjour - 35260 CANCALE  
Tél. 02.99.89.87.60 - Fax 02.99.89.66.81 - 06.57.48.76.31  
Siret 315.218.602.00011 - TVA INTRAC. FR 053.152.186.02.00011  
Site internet: [www.location-saint-malo.biz](http://www.location-saint-malo.biz)

- Un bien en excellent état
- Présentation d'une quittance d'assurance Responsabilité Civile
- Code WIFI : N D R A P H E A B 2 L E N T I C H A O S

Clés remises (nbre) ....., le .....

Fait et signé à CANCALE, le ...../...../201...

*Signature,*

Le Bailleur,

Le Locataire